

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoir : 5

Absents : 5

Date de la convocation : 5 décembre
2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS
Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET
Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU
Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER
Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Christine INGRASSIA

DELIBÉRATION N° 193

RAPPORTEUR : Dominique GAUTHIER

OBJET : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE – DECORATIONS LUMINEUSES AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MECENAT AVEC SOREGIES

Il est rappelé au conseil municipal que chaque année, des **décorations lumineuses** sont installées pour les fêtes de fin d'année sur la commune.

C'est **SOREGIES**, fournisseur et distributeur d'énergie dans le département qui assure la pose et la dépose des guirlandes sur les candélabres et supports béton.

La commune fournit les décorations et met un agent communal à disposition pour assister SOREGIES lors de la pose. La commune assure également le bon fonctionnement des installations.

Par délibération du 28 novembre 2016, le conseil municipal a approuvé la signature d'une **convention de mécénat avec SOREGIES** déterminant ses conditions d'intervention.

Cette prestation se fait à titre gratuit, elle entre dans une opération d'intérêt général de SOREGIES, à vocation sociale et culturelle et mise en valeur du patrimoine.

Par délibération du 7 décembre 2017 et du 13 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la signature de des avenants 1 et 2 prolongeant la convention.

Par lettre du 9 novembre 2019, SOREGIES nous transmet l'avenant n° 3 à la convention de Mécénat afin de la prolonger sur l'année 2019.

La contribution de SOREGIES, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à **5 137 € HT**.

Au vu de ces éléments il est proposé au conseil municipal **d'approuver l'avenant n°3 à la convention** tel que joint à la présente, applicable au 1er janvier 2019.

VU la mise en place de décorations lumineuses lors des fêtes de fin d'année,

VU la délibération du 28 novembre 2016 relative à la signature d'une convention de mécénat avec SOREGIES ,

VU les délibérations du 7 décembre 2017 et du 13 décembre 2018 relatives à la signature des avenants 1 et 2 à la convention de mécénat avec SOREGIES ,

VU l'avenant n°3 présenté par SOREGIES,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve l'avenant n°3 à la convention de mécénat avec SOREGIES, tel que joint à la présente, pour la pose et dépose des décorations lumineuses sur la commune;

-donne tout pouvoir à Mme la Maire pour sa signature.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

